

18 Juin 2010.



**U.N.A.D.F.I.**

**Dossier Omnium n°2.**

**LA SECTE ANTI-SECTES ET LA PSYCHIATRIE,  
LES BARBOUZES DE L'ETAT FRANCAIS.**

**Enquête sur la « secte anti-sectes »**

Officiellement, l'U.N.A.D.F.I. (Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu) s'est donné pour mission de lutter contre les sectes. Certes, ce combat pourrait être légitime s'il était mené contre de vraies sectes, c'est-à-dire des organisations qui mettraient en cause gravement l'équilibre physique et mental de leurs membres ou l'ordre social et la sécurité publique. De toute évidence, s'il existe de telles sectes, ce qui justifie de les combattre, elles sont très rares de par le monde et quasi-inexistantes en France à ma connaissance. L' U.N.A.D.F.I. ne semble ni indépendante ni objective dans ses jugements, pas plus que le C.C.M.M (centre contre les manipulations mentales), la Miviludes et les services de renseignements généraux pour des raisons et des objectifs différents. Comme le laisseraient croire certains documents qui émanent d'elle, *cette association considérerait a priori que toute organisation dont l'enseignement n'est pas conforme à la foi catholique serait une secte*, sans parler du jésuitisme notoire dont elle fait preuve dans sa croisade antisectes ainsi que de l'influence dominicaine qui signe nombre des articles de fond de sa presse antisectes et de son idéologie de base. Les Jésuites et les Dominicains ayant été les fers de lance de l'Inquisition, il est temps de montrer l'autre visage de la sainte U.N.A.D.F.I, afin que les fantômes de l'Inquisition ne viennent pas hanter le 21e siècle et prôner la restauration d'une pensée religieuse unique, ce qui remettrait en cause un droit acquis au fil des siècles au prix d'une immense souffrance: la liberté de conscience et de croyance. La laïcité républicaine garantit en effet à tous les citoyens français et européens le libre choix de leurs croyances et de leurs opinions sans aucune exception. Seul le régime de Vichy a contesté ce droit en France aux juifs et aux sectes (francs-maçons compris à l'époque) et vous connaissez la suite.

**Le vrai visage de l'A.D.F.I.**

D'après « Sectes, religions et libertés publiques » de Christian Paturol (Édition La Pensée Universelle 1996) *la plupart des mouvements « anti-sectes » européens sont des émanations de l'A.F.F. (American Family Fondation)*. L'A.D.F.I. (Association de Défense de la Famille et de l'Individu) figure d'ailleurs fréquemment dans « The Advisor », une publication de l'A.F.F. Cette organisation anti-sectes est composée essentiellement de psychiatres marginaux : Margaret Singer, Jolly West, John Clark. Au sein de cette structure internationale, les psychiatres occupent une place de premier plan. Ces derniers sont des spécialistes des contrôles du mental humain (hypnose, électrochocs, injection de drogues), des techniques de manipulation des foules, du « deprogramming » qui, par des pratiques diverses

et violentes, vise à rétablir la « santé mentale » des individus concernés. Parmi ces psychiatres: **Ted Patrick** : ancien psychologue de l'armée américaine, qui a adopté les méthodes brutales de « deprogramming » pour réinsérer dans le droit chemin les membres des « sectes » (enlèvement, séquestration, violence...). **Dr John Clark**: spécialiste du contrôle mental et ancien assistant du Dr Lindemann de la C.I.A. Il a été sanctionné par le Conseil de l'Ordre des Médecins du Massachusetts pour avoir interné de force une personne en raison de ses croyances religieuses. En 1983, il a proposé un plan visant à faire disparaître les « nouvelles religions ». **Clark dénonce les barrières juridiques des sociétés démocratiques et libérales qui se dressent pour contrarier ses conceptions personnelles et c'est une dénonciation courante dans la bouche des responsables de l'ADFI et de la Miviludes.** Ses travaux sont d'ailleurs souvent cités dans les publications de l'A.D.F.I. **Margaret Singer** : Elle fut psychologue militaire et eut des problèmes avec la justice américaine, qui considéra que ses rapports de psychiatrie étaient « des jugements de valeurs déguisés sous la forme d'opinion d'expert ». **Dr Louis West** : Il préconisait la stérilisation des Noirs et des Hispano-américains pour lutter contre la criminalité. Il est souvent cité dans les publications de l'A.D.F.I. (ex : Bulles). Les thèses défendues par ces psychiatres suscitent l'indignation de la psychiatrie américaine : ce sont des marginaux. **Dr Robert Lifton** : Défenseur acharné du « deprogramming », il est l'auteur d'un ouvrage équivoque sur les pratiques des médecins nazis dans les camps de concentration.

## La naissance de l'ADFI.

**L'A.D.F.I. est née à Rennes en Bretagne en 1974 à l'initiative du Dr Champollion et du Psychiatre André Badiche.** Elle déclare immédiatement son attachement aux théories pseudo-scientifiques des psychiatres américains : John Clark, Margaret Singer et Louis West, visant à la normalisation de la société qui serait en péril à cause des mouvements sectaires ou des nouvelles religions. On retrouve dans l'A.D.F.I. les idées qui animaient les mouvements antisémites et antimaçonniques qui firent les beaux jours du gouvernement de Vichy : dénonciation d'une minorité occulte qui détiendrait la réalité du pouvoir de la finance et qui serait à l'origine des malheurs de la société (exemple : la Scientologie). Les sectes ont remplacé les Juifs et la Franc-maçonnerie est devenue inattaquable à cause de son pouvoir politique (elle compte plusieurs membres dans les rangs de la Miviludes). L'A.D.F.I. est la courroie de transmission qui véhicule l'idéologie totalitaire des psychiatres américains marginaux. Elle préconise et utilise les méthodes de « deprogramming » du Dr Clark, qui sont similaires à celles employées par les soviétiques aux belles heures du communisme pour « soigner » les « dissidents ». L'A.D.F.I. tente régulièrement d'imposer ses thèses aux autorités publiques et aux médias. Elle possède ses entrées dans les Ministères. Par ailleurs, elle est membre de nombreux organismes (la Commission Consultative Nationale des Droits de l'Homme rattachée au Premier Ministre en France ! ! !). **L'A.D.F.I. n'hésite pas à employer les moyens qu'elle dénonce chez les sectes:** désinformation, multiplication de messages répétitifs, exploitation maximale de tueries dramatiques dans le domaine des sectes et très suspects quant à la réalité des faits rapportés (Guyana, Waco, le Temple Solaire...). Il ne faut pas perdre de vue, par exemple, que l'affaire de l'Ordre du temple solaire en France (dont on entend beaucoup moins parler d'ailleurs) est une tuerie organisée de toutes pièces par les commandos de la marine française. Ce massacre déguisé en suicide mettait fin à des années au service d'une fraction dissidente du contre-espionnage français par les membres dirigeants de l'OTS (ce sujet fera bientôt l'objet d'un autre dossier). Un des acteurs principaux de cette sinistre affaire fut un psychiatre français, le docteur Jean-Marie Abgrall, qui exerça préalablement dans l'armée !

## L'ADFI et les milieux catholiques intégristes.

*Le siège de l'A.D.F.I. est très fréquenté par le clergé, par l'abbé Trouslard qui y représente le Vatican, mais aussi par Mgr Vernet, l'abbé Yvon Lemoine, et l'évêque de Tours... A l'origine, l'A.D.F.I. bénéficiait de locaux gracieusement offerts par une paroisse catholique et le mouvement rennais a toujours été fortement soutenu par le clergé local et les milieux catholiques intégristes rennais. Nous sommes bien placés pour le savoir, croyez-moi, car nous sommes sur place depuis de nombreuses années. Les avocats de l'UNADFI les plus extrémistes prêchent leurs thèses antisectes dans les églises Rennaises.* Le fondement pseudo-scientifique de l'A.D.F.I. n'est pas porté à la connaissance des ses membres, pour la plupart sincères. Un discours leur est diffusé. Grâce à un astucieux habillage, le message est rendu crédible, attrayant, voire empreint d'altruisme. Derrière cette vitrine se cache en réalité une idéologie de l'exclusion et de la haine. L'A.D.F.I. s'attaque généralement à des groupes soigneusement sélectionnés pour leur petitesse et leur pacifisme. Son objectif est de démontrer la nocivité et l'extrême dangerosité des nouveaux mouvements religieux, afin de ramener les brebis égarées vers l'enclos déserté de l'Eglise catholique. En fait, elle entre dans le plan de ré-évangélisation de l'Église. Elle se livre à une véritable Croisade. *L'A.D.F.I est financée par des subventions du Ministère des affaires sociales, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, du Ministère de la Santé, de l'armée !!!, des fonds spéciaux émanant du premier ministre et par de nombreuses communes et départements.* Un tel soutien est une hérésie républicaine. Les autres pays européens, par exemple l'Allemagne, refusent qu'une association de ce type soit financée par l'état. Ce financement est illégal aux yeux de la communauté européenne et a fait l'objet d'une condamnation. La démarche de l'A.D.F.I. n'est ni scientifique, ni logique, ni républicaine, ni laïque, ni altruiste, ni respectueuse des droits de l'homme. Elle est par contre historique, opportuniste et conforme à une certaine tradition de discrimination religieuse en France. Signalons une étude de Pierre Barrucand (du CNRS) : « Les sectes anti-sectes », où il critique vivement l'A.D.F.I. Du même auteur, (P. Barrucand), « Haines d'hier et d'aujourd'hui », campagnes anti-juifs, anti-francmaçons, anti-sectes. Extrait de « Haines d'hier et d'aujourd'hui » : *Quand je vois un mouvement comme l'A.D.F.I., j'ai l'impression qu'on y rencontre surtout des personnes qui sont en proie à une obsession, une intoxication. Autrement dit, ils subissent exactement le phénomène qu'ils croient devoir dénoncer – sans le début d'une preuve – contre un certain nombre de religions plus ou moins minoritaires. Si manipulation mentale il y a, elle est le fait de l'A.D.F.I., dont les membres s'intoxiquent mentalement eux-mêmes.* Mais ce qui est absolument stupéfiant, c'est de voir un mouvement confidentiel et quasi secret comme l'A.D.F.I. être pris au sérieux par certains journalistes, voire certains milieux officiels. Elle est le pivot central d'une campagne de désinformation. C'est pourquoi cette association est redoutable et perverse. Elle fonde toute son action, au mieux sur la polémique méchante, au pire sur la délation et la désinformation. L'A.D.F.I a su se donner une image respectable et est parvenue à tromper la presse et même parfois les pouvoirs publics. Cette « secte » – au sens le plus péjoratif du terme – est arrivée ainsi à une certaine puissance, réalisant donc en partie les fins ténébreuses qu'elle attribue à ceux qu'elle combat, unissant avec habileté le rationalisme athée de certains et l'intransigeance doctrinale théologique d'autres, et surtout arrivant à se faire passer comme sérieuse et objective. Dans le cas de l'A.D.F.I., j'ai eu l'impression de gens qui sont véritablement intoxiqués par leur mythologie et qui vivent dans un univers complètement fantasmagorique. Il est bien évident que ce que je dis ne saurait justifier en aucun cas les agissements de tel ou tel groupe qui se livrerait à des activités criminelles. Il s'agit simplement du droit de pratiquer une religion et d'exprimer ses convictions. Il faut que la presse et les pouvoirs publics deviennent conscients de la vraie nature de l'A.D.F.I. Un

permanent de l'A.D.F.I est allé jusqu'à affirmer « *qu'un membre d'une secte n'est pas une personne authentique* ».

## **Par un jugement en date du 12 septembre 1997.**

Le Tribunal de Grande Instance de Paris a débouté l'UNADFI de son action pour diffamation à l'encontre de Louis Pauwels, écrivain et éditorialiste, aujourd'hui décédé, et du Directeur de publication du Figaro. L'association s'était estimée diffamée dans l'article publié dans Le Figaro du 24 octobre 1996 sous le titre « *Sectes : l'esprit d'inquisition* », par le passage ci-après : « Depuis 1975, se sont instaurées des associations antisectes qui accusent globalement leurs adversaires de déstructurer les individus et de menacer les familles. La plus virulente d'entre elles est l'ADFI (Association pour la Défense de la Famille et de l'Individu). Elle catalyse, sinon promeut des attaques contre les groupes spirituels non conformes. J'apprends qu'elle s'inspire d'un courant de la psychiatrie américaine visant à la normalisation de la société par la destruction des nouvelles religions. Cette guerre contre les sectes réveille l'esprit d'inquisition et s'apparente dans bien des cas aux procès en sorcellerie où *la rumeur tenait lieu de preuve*. Il suffit désormais d'accuser un groupe marginal de captation de la personnalité et manipulation mentale pour qu'il se trouve rangé au nombre des sectes, et, par là même, mobiliser contre lui l'opinion générale. Cette nouvelle chasse aux sorcières bénéficie des subsides de l'État, et, sauf exceptions, du soutien sans réflexion des médias ». La Cour a jugé que l'article traduisait, » de la part du journaliste, une mise en garde contre les excès pouvant porter atteinte à la liberté de pensée et d'expression, ainsi qu'un appel à la tolérance dans la légalité. Or, dans une société démocratique, la manifestation d'un tel point de vue doit, à l'évidence, pouvoir contribuer, au même titre que d'autres prises de position, au débat public sur le phénomène sectaire ».

*Nous rappelons à ceux qui l'auraient oublié que l'Omnium des Libertés est né dans cette période et dans ce contexte, en 1996, d'une initiative de Louis Pauwels et de Joël Labruyère (hé oui, 15 ans déjà).*

## **La FRANCE au banc des accusés.**

Après que le Département d'État américain et l'ONU aient condamné la France pour son attitude vis à vis des minorités spirituelles, l'OSCE épingle la « patrie des droits de l'homme » pour violation de la liberté religieuse. L'OSCE – Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe – a tenu à Vienne, le 22 mars 1999, une conférence sur le thème de la liberté de religion en Europe. Y ont participé des délégations de tous les pays de l'OSCE et plus de 100 organisations religieuses et non gouvernementales. 70 délégations ont pris la parole dans ce débat consacré au pluralisme religieux et aux violations de la liberté religieuse. A l'occasion de cette conférence, la Fédération Internationale d'Helsinki pour les Droits de l'Homme a présenté son rapport « Discrimination religieuse et violations des engagements d'Helsinki ». Ce rapport montre que des démocraties européennes violent leurs engagements relatifs à la liberté de religion et à la tolérance religieuse. Voici ce que dit ce rapport de la situation française : Depuis 1996, une montée de l'intolérance et de la discrimination a été observée en France à l'égard des nouvelles religions. En janvier 1996, l'Assemblée Nationale a publié le rapport Guyard, contenant une liste de 172 sectes ou cultes jugés dangereux. Ce rapport a engendré des articles de presse calomnieux à l'égard des minorités religieuses, a fait circuler des rumeurs et des informations fausses, et constitue une incitation à l'intolérance religieuse. Dans ce contexte, une multitude de situations et de formes de persécution virtuelle

se sont développées. Les minorités religieuses ont été publiquement marginalisées et stigmatisées. Cette attitude a engendré de l'exclusion, des pertes d'emploi, une nette discrimination religieuse de la part des autorités françaises et une forte montée de l'intolérance de la part de la société civile à l'égard des gens de tous milieux à cause de leurs croyances religieuses. Le gouvernement français a établi une « Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes » – la MILS – avec à sa tête Alain Vivien, la figure de proue du mouvement anti-sectes. L'Omnium des libertés a, à plusieurs reprises, déposé des plaintes à l'OSCE, sa délégation a pu s'exprimer et être entendu devant cette respectable assemblée.

L'Omnium contribuera grandement à la déconfiture de Vivien et de la MILS par une plainte déposée devant le procureur de la république de Paris en forme de dénonciation d'abus de sociaux à l'encontre du couple Vivien, démontré par une enquête de près de deux ans sur les mouvements occultes de fonds au bénéfice du couple Vivien par le biais du CCMM. Nous avons renoncé, peut-être à tort, à l'action judiciaire quand la Mils a disparu en même temps que Vivien et Jospin. La MILS sera remplacée, malheureusement, par la MIVILUDES et Georges Fenech, ce qui n'est pas mieux mais se terminera mal pour des raisons équivalentes à celles qui ont fait récemment condamner Charles Pasqua (avec sursis) dans la sombre affaire du casino d'Annemasse. Paradoxe étonnant, Fenech et Fillion, tous deux catholiques « militants », ont repris le contrôle de la Miviludes donc de l'action antisectes de l'état français et ont laissé la présidence de l'UNADFI à Catherine Picard, député socialiste ne se cachant pas de son trotskisme latent. Cette récupération de la gauche au sein de l'action gouvernementale va probablement, dans le cas de madame Picard, leur coûter cher par la suite (voir article suivant sur les barbouzes de l'état).

## **L'UNADFI, barbouzes de l'état ?**

L'Unadfi est une association de la loi 1901. Tout comme les sectes qu'elle combat l'Unadfi a ses détracteurs. Mais ce qui a semblé échapper à l'opinion publique, c'est ce que vient de révéler l'observatoire des subventions aux associations : ***le financement de l'Unadfi.***

En effet, alors que les associations d'utilité publique (c'est le cas de l'Unadfi) ont l'obligation d'être financées majoritairement par leurs membres à plus de 50%, on découvre que depuis 10 ans, l'Unadfi reçoit plus de 96% de son financement des finances publiques, par l'intermédiaire de différents ministères. Des millions d'euros payés par le contribuable pour quelques milliers payés par des membres, des donateurs et des supporters.

Cela mène à se poser quelques questions sur l'utilisation de cette association par les ministères qui la soutiennent. ***En effet, en France, la constitution interdit au pouvoir exécutif de s'ingérer dans les affaires des religions.*** De plus la séparation des pouvoirs écarte ce même exécutif (ainsi que le législatif) du champ judiciaire, qui ne peut donc pas se constituer partie civile dans les histoires de sectes et autres casse-tête politico judiciaires.

Mais l'Unadfi, en tant qu'association d'utilité publique, a le droit de se constituer partie civile, ce qu'elle ne manque pas de faire (procès de la scientologie, divers procès contre les médecins « déviants »). Comme les associations d'utilité publique sont censées être financées par les membres, on comprend que normalement elles ne sont pas au service de l'état. Ce n'est pas le cas de l'Unadfi : ***financée à 96% par l'état, elle est en fait le bras armé qui peut permettre à certaines membres du pouvoir exécutif d'entrer dans les tribunaux sans être identifiés.***

Lors de son passage devant la barre du procès contre la scientologie, une phrase a échappé à Catherine Picard, présidente de l'Unadfi et député socialiste : ***« en fait notre ministère de tutelle est le ministère des affaires sociales »*** déclare-t-elle devant les juges. Une phrase qui fait trembler en haut lieu et qui pourrait gêner un plan qui jusque là se déroulait sans accroc. ***En effet depuis 1996, les seules affaires sociales ont versé à l'Unadfi 1 million 224 mille***

**euros de subventions. Le premier ministre verse 110000 euros par an à cette association soit 660000 euros au total.** Il s'agirait de subventions obtenues grâce à la Miviludes qui ne peut pas, non plus, se constituer partie civile.

Autre détail qui tue, depuis plusieurs années, l'Unadfi est appelée à former divers magistrats, notamment de l'école de la magistrature, pour faire condamner les sectes. Un entrisme de l'état dans un pouvoir judiciaire censé être indépendant.

**Des pratiques, qui, si elles étaient généralisées et étendues à d'autres domaines, mettraient réellement en péril la séparation des pouvoirs au cœur de notre constitution.**

En ce jour anniversaire du 18 juin je vous promets que nous ferons tout pour que cet état de fait soit dénoncé et condamné en justice par les instances garantes de la constitution française et des libertés en Europe.

Merci à tous ceux auxquels nous avons emprunté leur prose et leurs informations pour réaliser cet article. Comme vous le constaterez dans notre prochaine lettre omnium, notre lutte évolue et la défense de la liberté de conscience et de croyance prend aussi le chemin d'une lutte pour la liberté de choix thérapeutique, pour la liberté de vivre autrement dans un autre monde avec un autre sens que celui du profit exclusif d'un certain nombre de prédateurs, pour la survie de l'humain et des espèces vivantes. Bref beaucoup d'amour dans tout ça et ça nous change.

A bientôt

Jacques Dubreuil, président de L'Omnium des libertés.

Et pour finir en beauté une petite photo de Catherine Picard !

